



Instruments
internationaux relatifs
aux droits de l'homme

Distr.
GENERALE

HRI/CORE/1/Add.87
17 février 1998

Original : FRANCAIS

DOCUMENT DE BASE FAISANT PARTIE DES RAPPORTS DES ETATS PARTIES

MALI

[2 avril 1997]

I. TERRITOIRE ET POPULATION

A. Principales caractéristiques physiques

1. Situé au centre de l'Afrique de l'Ouest, le Mali est un vaste pays continental n'ayant aucun accès à la mer. Avec une superficie de 1 241 238 km², la Mali est entouré par sept pays : l'Algérie au nord, le Niger à l'est, le Burkina Faso au sud-est, la côte d'Ivoire au sud, la Guinée-Conakry au sud-ouest, le Sénégal à l'ouest, la Mauritanie au nord-ouest.
2. Dépourvu de façade maritime, le Mali est dépendant des pays limitrophes ayant accès à la mer et disposant d'équipement portuaire. Les principaux axes de communication avec la côte sont : Bamako-Abidjan (environ 1 115 km) par route; Bamako-Dakar (environ 1 250 km) par rail; Bamako-Conakry (environ 1 100 km) par route.
3. Du sud au nord, le Mali a 25 % de son territoire dans la zone soudano-guinéenne et soudanienne, 50 % dans la zone sahélienne et 25 % dans le désert saharien.
4. Du point de vue de la pluviométrie, les précipitations varient d'une zone climatique à l'autre. C'est ainsi que dans la zone soudano-guinéenne, la saison des pluies dure plus de six mois avec une moyenne annuelle de 1 300 à 1 500 mm de pluies, tandis que dans la zone saharienne où les précipitations sont irrégulières, la moyenne annuelle dépasse rarement 200 mm.

5. Le relief est relativement peu élevé et peu accidenté. C'est un pays de plaines et de bas plateaux. L'altitude moyenne est environ 500 mètres. Sur le plan hydrographique, le Mali est arrosé dans sa partie méridionale et centrale par deux principaux fleuves : le Niger (avec 1 700 km de son cours au Mali) et le Sénégal (800 km au Mali) et leurs nombreux affluents, auxquels s'ajoutent des lacs tels que le lac Débo, le lac Faguibine, le lac Horo, etc., dans la boucle du Niger.

6. Sur le plan de l'organisation administrative, le Mali se divise en huit régions et un district. Il s'agit de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et le district de Bamako (la capitale). Les régions sont réparties en circonscriptions et en arrondissements. Le district de Bamako est divisé en six communes.

B. Principales caractéristiques socio-démographiques

7. Véritable confluent ethnique, le Mali est une mosaïque de peuples et une zone de contact entre plusieurs civilisations. On distingue d'une part les sédentaires agriculteurs composés de Bambaras, Malinkés, Khassonkés, Songhaïs, Dogons, Sarakolés, Sénoufos, Miniankas, Bobos et Toucouleurs, et d'autre part, des pasteurs nomades composés de Peulhs, Tamasheqs, Maures arabes et de pêcheurs comprenant des Bozos, Somonos et Sorkos.

8. Le contact rendu obligatoire par le partage d'un même territoire et la complémentarité des activités d'agriculture, d'élevage et de pêche ont engendré au fil du temps des liens de tous genres (matrimoniaux, emprunts culturels, "cousinage", etc.) aboutissant à un véritable brassage entre les différentes ethnies du pays. Le brassage ethnique et culturel au Mali constitue l'une des richesses profondes du pays.

9. La religion principale est l'islam. Il existe aussi des catholiques, des protestants et des animistes.

Tendances démographiques

10. Durant la période coloniale, la situation démographique exacte du pays n'était pas connue. Le tableau économique et social des territoires d'outre-mer (1958) donne cependant quelques indications chiffrées sur l'évolution historique de l'ensemble de la population. Les niveaux de fécondité, de mortalité et l'intensité des mouvements migratoires qui sont des caractéristiques démographiques importantes sont demeurés inconnus. La population du Mali a connu un accroissement modéré durant la période coloniale. Elle est passée de 2,5 millions d'habitants en 1921 à 3,7 millions d'habitants en 1956.

11. C'est à partir de 1960 que les premières estimations scientifiques de la population malienne ont été effectuées grâce à l'enquête démographique organisée en 1960/61. Cette enquête a permis de connaître les principales caractéristiques méconnues jusqu'alors. De 1960 à 1976, la population malienne est passée de 4,1 millions à 6,4 millions d'habitants, soit un taux d'accroissement moyen de 2,82 %.

12. De 1976 à 1987, la population totale est passée de 6,4 millions à 7,7 millions d'habitants d'après les résultats des deux recensements démographiques effectués dans le pays respectivement en 1976 et 1987. Elle est estimée à 9,01 millions en 1995. La croissance intercensitaire a été de l'ordre de 1,81 % entre 1976 et 1987, alors que le taux de croissance naturelle est évalué à 3,7 %. Il est à noter que le Mali est un pays d'émigration nette.

13. Du point de vue de la mortalité, le Mali à l'instar des autres pays du Sahel et d'Afrique, se trouve confronté à des problèmes de mortalité générale infantile et maternelle. Le taux brut de mortalité est passé de 29 pour mille en 1960/61 à 18 pour mille en 1976 et à 12,6 pour mille en 1987. Le taux de mortalité infantile est passé de 250 pour mille en 1960/61 à 120 pour mille en 1976 et à 102,3 pour mille en 1987.

14. La deuxième Enquête démographie et santé du Mali (EDSM-II, 1995-1996) a indiqué un taux de mortalité infantile de 123 pour mille, un taux de mortalité juvénile de 131 pour mille et un taux de mortalité infanto-juvénile de 238 pour mille.

15. En ce qui concerne la fécondité, son niveau figure parmi les plus élevés du continent. Quant au taux de mortalité maternelle, il est estimé actuellement à 1 000 pour 100 000 naissances vivantes. L'indice synthétique de fécondité atteint 6,8 enfants par femme dans le pays en 1987 et est estimé à 6,8 enfants en 1995. Les maternités sont nombreuses, tant précoces et rapprochées que tardives. L'espacement moyen entre les naissances n'atteint pas 20 mois et 33 % des naissances proviennent de femmes âgées de moins de 20 ans et de plus de 30 ans. La nuptialité est précoce et fréquente.

16. Avec une mortalité en baisse, mais dont le niveau reste encore élevé, et une fécondité élevée et quasiment stable, la population malienne connaîtra dans l'avenir un accroissement massif si les tendances ci-dessus évoquées persistent. Selon les perspectives démographiques élaborées par les services techniques du pays, la population totale du Mali atteindra le cap de 10 millions en l'an 2000.

17. L'espérance de vie à la naissance est passée de 35 ans en 1960 (34 pour les hommes et 36 ans pour les femmes) à 48 ans en 1976 (47 ans pour les hommes et 51 ans pour les femmes) et à 56 ans en 1987 (55 ans pour les hommes et 59 ans pour les femmes). En 1994, elle devrait atteindre 56,1 ans pour les hommes et 60,3 ans pour les femmes et 58,5 ans pour les deux sexes. Les femmes représentent 51,2 % de l'ensemble de la population. Les femmes en âge de procréer, c'est-à-dire celles âgées de 15 à 44 ans représentent 19,76 % de la population totale, soit 38,59 % de la population féminine (1987); 48,34 % de la population a moins de 15 ans, 45,59 % est âgée de 15 à 59 ans et 6,07 % est âgée de 60 ans et plus (1987).

18. Les ménages dirigés par les femmes représentent 12,2 % de la population.

19. Le tableau ci-dessous donne une répartition de la population et la structure par âge et par sexe.

Tableau 1

Répartition de la population par tranche d'âge et par sexe

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total	%
Moins d'un an	188 200	178 935	367 135	4,07
1 à 4 ans	703 902	672 397	1 376 299	15,27
5 à 14 ans	1 335 978	1 324 637	2 660 615	29,52
15 à 44 ans	1 548 772	1 756 301	3 305 073	36,67
45 à 59 ans	365 841	402 803	768 644	8,53
60 ans et plus	262 522	272 570	535 092	5,94
Ensemble du Mali et pourcentage	4 405 215 (48,88 %)	4 607 643 (51,12 %)	9 012 858 (100 %)	100,00

Source : Direction nationale de la statistique et de l'informatique, "Perspectives de la population totale, urbaine et rurale du Mali, 1987-2002", août 1992 (scénario 2).

20. La population urbaine est estimée à 22 % et la population rurale à 78 % (1987).

21. Le taux d'alphabétisation est estimé à 18,76 % en 1987.

C. Indicateurs socio-économiques

22. Le Mali est doté d'importantes ressources dont la mise en valeur peut servir de base à son développement économique et social.

23. L'agriculture est la principale source de revenus pour près de 80 % de la population. Deux millions d'hectares en moyenne sont cultivés chaque année dont 96 % en cultures pluviales. Elle fournit 80 % des calories et 70 % des protéines consommées. Elle représente 25 % du PIB.

24. Les principales cultures sont :

- Le coton : sa production en constante augmentation (345 891 tonnes en 1994/95) représente 59 % de la valeur totale des exportations (Enquête agricole de conjoncture, 1994/95).
- Le riz : les aménagements rizicoles absorbent 40 à 50 % des investissements du secteur agricole; c'est ainsi que plus de 110 000 ha ont été aménagés et de nombreux bas-fonds de faible superficie sont mis en valeur dans le cadre de la gestion du terroir. La production disponible en 1994/95 a atteint 422 214 tonnes contre 384 848 tonnes en 1993/94.

- L'arachide : culture de rente, elle a joué un rôle important après l'indépendance. Cependant une baisse considérable de la production a été constatée du fait de l'effritement du cours international. A la faveur de la dévaluation du franc CFA, l'arachide est en passe de reprendre un essor économique. Il faut souligner également que le maraîchage devient de plus en plus important.

25. L'élevage représente 11 % du PIB avec 35 milliards de recettes d'exportation (soit 18 % des exportations du pays). Le cheptel national a payé un lourd tribut suite aux sécheresses des années 1972/73 et 1983/84. Il s'est progressivement reconstitué pour atteindre aujourd'hui les effectifs d'avant 1970.

Tableau 2

Composition du cheptel avant 1994 et fin 1994

Désignation	Avant 1994	Fin 1994
Bovins	5 092 132	5 441 689
Ovins	4 465 202	5 172 492
Caprins	6 430 687	7 379 976
Equins	75 816	101 252
Asins	574 328	611 746
Camalins	183 067	259 455
Porcins	60 750	62 772

26. L'élevage de volaille est estimé à 22 millions de têtes.

27. Les denrées d'origine animale sont :

- la viande : 25 728,67 tonnes en 1994 (abattage contrôlé);
- le lait : 1 061 563,3 tonnes (source : Direction nationale de l'élevage (DNE));
- les oeufs : la production se développe surtout autour des centres urbains avec l'aviculture moderne;
- les peaux et cuirs : les exportations ont été de 57 169,24 tonnes en 1994 (source : DNE)

D. Ressources forestières, fauniques et halieutiques

28. Le secteur forestier participe à hauteur de 2 % à la formation du produit national brut. Les volumes sur pied des formations ligneuses sont estimés à 530 millions de m³ avec un accroissement de 37 millions de m³/an. Le karité : 188 000 tonnes/an; la gomme arabique : 210 000 tonnes/an; produits apicoles : 1 900 tonnes de miel.

29. Les ressources fauniques sont constituées par environ 70 espèces de mammifères recensées.

30. Les ressources halieutiques sont assez importantes. Elles sont exploitées par les pêcheurs traditionnels et la production annuelle s'élève à 100 000 tonnes.

31. A prix courants, le produit intérieur brut est passé de 642,4 milliards de francs CFA en 1989 à 973,716 milliards en 1994 et à 1 087,964 milliards en 1995. Cette croissance du PIB a été de 2,3 % en 1994 et 6 % en 1995 soit un taux moyen de 3 % sur la période 1994/95, ce qui traduit une détérioration des conditions de vie de la population, qui connaît un taux de croissance de 8,7 % par an.

32. La maîtrise de l'inflation est l'un des résultats positifs de la mise en oeuvre des programmes de réforme économique. Avant la dévaluation du franc CFA en 1994, le taux d'inflation était respectivement de -2,4 % en 1989, -4 % en 1992. Avec la dévaluation, il est passé à 34,1 % en 1994 et à 12,5 % en 1995 à partir du déflateur du PIB.

33. Le taux de croissance de l'économie se situe en termes réels autour de 6 % en 1995. Il est bon de noter que la dévaluation de 50 % du franc CFA intervenue en janvier 1994 a créé en son temps des perturbations au niveau des opérations économiques, mais les conséquences ont été bien maîtrisées et gérées de telle sorte que les gains obtenus ont permis d'améliorer les perspectives de l'économie nationale.

34. Le changement de parité a été conçu comme un ajustement externe de l'économie dont l'un des effets attendu est l'amélioration significative de la situation globale et le rétablissement des grands équilibres macro-économiques. Cependant si ces résultats ont été positifs, il n'en demeure pas moins que les effets de la dévaluation sont durement ressentis au niveau des ménages.

35. L'évolution des agrégats des finances publiques laisse apparaître une nette amélioration du solde des opérations courantes en raison des efforts d'assainissement réalisés dans le cadre des programmes d'ajustement. En 1995, les efforts déployés pour accroître durablement les recettes et assurer un contrôle plus strict des dépenses ont permis de contenir le déficit budgétaire global (sur la base des engagements et hors dons) à 10,5 % du PIB contre 13,7 % en 1994.

36. Le poids de la dette est un sujet de préoccupation. En 1994, son encours s'élevait à 147 % du PIB et son service à 43 % des recettes budgétaires et 31 % des recettes d'exportation.

37. Le chômage des jeunes est un problème très préoccupant au Mali. La proportion des jeunes de moins de 20 ans est estimée à 70 % de la population, dont la majorité vit en milieu rural. Les actifs représentent 44,7 % de la population, soit environ 4 millions d'individus. Le secteur primaire occupe 80 % des actifs, le secondaire 9 % et le tertiaire 11 %. Les femmes représentent 37,67 % de cette population active et dominent les secteurs traditionnels de l'artisanat et du commerce. Elles exercent le plus souvent dans le secteur informel qui lui-même occupe 15,86 % de la population active.

II. STRUCTURE POLITIQUE GENERALE

38. Le Mali est une terre de civilisations anciennes brillantes qui a connu la formation, l'apogée et le déclin de plusieurs empires et royaumes successifs : l'empire du Ghana, Mali, Songhoy et les Royaumes du Macina, du KénéDougou, du Kaarta, du Ouassoulou, de Ségou, etc.

39. Le pays a accédé à l'indépendance en 1960 mettant ainsi fin à la domination coloniale de la France. En 1968, un coup d'Etat militaire a porté au pouvoir quelques jeunes officiers regroupés au sein d'un comité dénommé Comité militaire de libération nationale. Suite à des luttes intestines, le Comité a éclaté, et sur ses ruines s'est constitué un parti unique "l'Union démocratique du peuple malien".

40. En 1991, sous l'impulsion d'un soulèvement populaire et des mouvements de plusieurs associations démocratiques de lutte contre l'arbitraire et le monopartisme, le régime du parti unique a pris fin. Un Comité de transition pour le salut du peuple (CTSP) fut mis en place. Un gouvernement de transition a été formé. Ces deux institutions issues directement de la révolution du 26 mars 1991 ont géré le pays et assuré le processus devant conduire aux élections démocratiques pour l'instauration de la démocratie.

41. Une nouvelle Constitution a été adoptée par référendum le 12 janvier 1992 instituant la IIIème République. Cette Constitution est une expression achevée de la consécration des droits et des libertés de la personne humaine au sein d'une société démocratique et de progrès. Des élections municipales, législatives et présidentielles ont été organisées et les institutions de la République ont été mises en place. Le Mali est actuellement dirigé par un Président de la République élu au suffrage universel, un gouvernement, une Assemblée nationale, un pouvoir judiciaire indépendant. D'autres institutions telles que la Cour constitutionnelle, la Haute Cour de justice, le Haut Conseil des collectivités territoriales, le Conseil économique, social et culturel ont été mis en place pour assurer le fonctionnement régulier de l'Etat de droit et garantir les acquis démocratiques.

42. La Constitution définit les pouvoirs et organise les mécanismes, les missions et les compétences des différentes institutions. Le pouvoir exécutif dirige les affaires de la nation. Il est responsable devant l'Assemblée nationale qui vote les lois. La magistrature est garante des libertés individuelles. Elle est indépendante. Le principe fondamental de

l'organisation du pouvoir depuis l'instauration de la IIIème République est celui de la séparation des pouvoirs.

III. CADRE JURIDIQUE GENERAL DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

43. Le Mali est un Etat résolument tourné vers la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme. La Constitution, aussi bien que les lois prévoient un ensemble d'institutions et de structures de protection et de promotion des droits de l'homme. Ainsi, le Mali est doté de juridictions qui assurent l'égalité des citoyens devant la loi, l'égalité d'accès à ses tribunaux, l'impartialité dans la prise de décision, etc. L'organisation judiciaire permet de garantir l'indépendance des juges et d'assurer aux citoyens des voies de recours adéquates et des mesures de garanties de leurs droits contre l'arbitraire ou l'impartialité.

44. Outre les tribunaux, il existe plusieurs organisations non gouvernementales et associations de défense des droits de l'homme, tant nationales qu'internationales, et qui mènent leurs activités en toute indépendance dans le pays. Il s'agit entre autres de l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH), l'Association des juristes maliens (AJM), la section malienne d'Amnesty International, le Comité d'action et de défense des droits de l'enfant et de la femme (CADEF), et l'Association pour la protection de la femme (APDF), le Collectif des femmes du Mali (COFEM), l'Organisation de défense des droits de l'enfant et de la femme (ODEF), la Ligue africaine des droits de l'homme, la Coordination des associations et ONG féminines (CAFO).

45. Le Gouvernement lui-même encourage de telles initiatives et est favorable à toute action visant la protection des droits de l'homme au Mali. C'est dans cet esprit qu'il faut situer la création et l'institutionnalisation de l'espace d'interpellation démocratique. Cet espace d'interpellation démocratique est un forum qui se tient le 10 décembre de chaque année, Journée de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce forum regroupe les représentants de la société civile, des organisations de défense des droits de l'homme, pour interpellier les membres du Gouvernement sur l'état des droits de l'homme au Mali dans le courant de l'année.

46. Le secteur médiatique est très développé grâce à la création de 42 radios opérationnelles sur le territoire national.

47. De manière générale, on doit relever depuis l'avènement de la IIIème République un accroissement considérable des espaces de liberté et des mécanismes de protection et de promotion des droits de l'homme, comme par exemple la création du Conseil supérieur de la communication et du Comité d'égal accès aux médias.
